

# **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**

## **DU 19 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : MMES. MM., ACHARD, HENRY, GUILLOT, FOURNIER, CODINA DE UNDABEYIA, NABETH, CAILLOCE, GAUCHERAND, JUST, RENFER.

Absents : M. MOREL pouvoir à M. FOURNIER  
Mme MERMET-GUYENNET pouvoir à M. GRISON  
Mme RIVIÈRE-CLODIC, pouvoir à I. ACHARD  
M., Mme BABIC, BRANDON, DREVON

Secrétaire de séance : M. CAILLOCE

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **COMMISSION DE LA VOIRIE**

#### **Information(s)**

##### **Information concernant l'aménagement des chemins du Vicard et des sables :**

Le dossier de consultation du CSPS (coordination sécurité et protection de la santé) a été envoyé à deux entreprises. Une réponse est attendue d'ici le 30 avril.

Les dossiers de demandes de subvention sont en cours. Un avis de réception pour la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a été reçu, précisant que le dossier était complet.

Le dossier de consultation des entreprises a été envoyé. Les réponses à l'appel d'offres doivent être transmises avant la fin de la première semaine de mai 2018. Quelques retours sont déjà parvenus.

##### **Arrêté de voirie concernant l'enduro de Carpe du 11 au 15 juillet**

Mme Guillot rappelle que la 6<sup>ème</sup> édition de cette compétition est organisée par le club « Carpe Haute Tension ». La demande d'arrêté a été déposée à la CCDSV, mais seul le pouvoir de police du maire permet de délivrer cet arrêté, qui leur sera donc transmis.

##### **Comptes rendus de l'Assemblée Générale du syndicat d'eau potable SIEP et du SIEA**

Mme Guillot informe les conseillers qu'à défaut de quorum lors de la première assemblée du SIEA, en mars, celle-ci a été décalée au vendredi 13 avril. Le compte-rendu n'est donc pas encore rédigé. Elle n'en rappellera que l'ordre du jour.

##### **AG SIEP**

L'assemblée générale a eu lieu en février. Les comptes de gestion et l'affectation du résultat ont été votés. Le budget primitif 2018 s'équilibre.

Une parcelle entière sera acquise pour la construction d'un château d'eau de Lapeyrouse. Elle précise qu'à l'issue de la construction, une partie de cette parcelle qui aura essentiellement servi à favoriser l'accessibilité du site durant les travaux, sera revendue à un acquéreur.

Une nouvelle convention a été signée avec l'EPTB (établissement public territorial de bassin) dans le cadre de l'animation agricole et non agricole à conduire dans l'aire d'alimentation des captages de Massieux et Civrieux pour la période 2018-2020.

Le marché « canalisations » a été remporté par le groupement d'entreprise CHOLTON/SOMEK.

Mme Guillot apporte une nouvelle information concernant le vol d'eau. Une communication a été transmise aux communes.

Le projet de fusion du syndicat avec 5 autres syndicats d'eau potable est en préparation.

#### **AG du SIEA**

Mme Guillot rappelle l'ordre du jour : plan Climat air énergie territorial, électrification, cahier des charges de concessions électricité, communication 2018, les ressources au tableau des emplois (avec des créations de poste), budget principal et annexes.

Le compte-rendu sera développé lors du prochain conseil municipal.

M. Grison précise que 183 habitations sur la commune seront raccordées à la fibre cette année par la société Eiffage, ce qui représente 1/3 du territoire. Les secteurs concernés sont la route de Reyrieux - rue de la Gare - allée des Varennes – rue de la Rouette.

## **COMMISSION DE L'URBANISME**

### **Information(s)**

#### **Prise de date concernant la présentation d'échange du PLUI avec le Vice-Président de la CCDSV.**

M. Grison informe qu'un conseil extraordinaire sera organisé et tous les conseillers seront invités.

M. Henry confirmera la date ultérieurement.

### **DELIBERATION(S)**

#### **Cotisation auprès de l'ADIL, un nouveau service d'accompagnement des particuliers.**

M. Henry informe que l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement dans l'Ain) est un service gratuit pour les particuliers en recherche d'informations juridiques lié au logement (syndic, bail, caution) et de préparation de dossiers (prêt taux 0%, caution...). Une cotisation de 100 € est demandée pour la commune permettant aux habitants de bénéficier de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

#### **Délibération concernant la reprise des espaces communs du clos Joséphine.**

M. Henry informe que la commune avait déjà pris une délibération pour prendre en charge les espaces communs du Clos Joséphine. Il propose, avec M. Grison, de prendre en charge la partie voirie, espaces verts, éclairage public. Les numéros des parcelles sont à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

## **COMMISSION DE LA VIE FAMILIALE ET DES FINANCES**

### **INFORMATION(s)**

#### **Compte rendu de réunion du CCAS**

M. Grison informe que la date du repas des anciens est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2018. La distribution des colis de Noël sera effectuée le samedi 15 décembre.

Le fond social logement du département est à la charge du CCAS (0,30€ /habitant soit 750€). Il s'agit d'une participation du CCAS pour les personnes déposant une demande de logement au conseil départemental.

Le Compte administratif, le compte de gestion et le budget prévisionnel ont été votés.

La participation de la commune s'élève à 3500 €, préalablement budgété.

#### **Informations concernant les taxes locales**

M. Grison rappelle que les recettes sont partagées en 3 domaines : Taxes communales, dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

- **Les taxes communales :**  
Les taux des taxes directes n'ont pas augmenté.
- **La DGF :**  
2017 : 155 229 €  
2018 : 152 514 €
- **La DSR**  
2017 : 31 509 €  
2018 : 34 314 €

Ce qui correspond à une différence de 90€ de plus en faveur de la commune, par rapport à l'année 2017.

#### **Procès-verbal de la réunion du conseil d'école**

M. Grison indique que 85% des collectivités en France sont passées aux journées de 4 jours et la décision a été validée au cours de ce conseil.

Il rappelle qu'en cas d'épisode neigeux, comme cela s'est produit récemment, les enseignants ont l'obligation de recevoir les enfants, même si les enseignants ne sont pas encore arrivés à l'école.

Le retour d'une activité piscine a été évoqué, avec un appel de subvention entre l'association du sou des mômes, la coopérative scolaire et la municipalité. Le maire rappelle que la participation de la commune pour les fournitures scolaires s'élève à 55 € par enfant et qu'un parent d'élève a suggéré de réduire cette somme afin d'injecter la différence dans le budget nécessaire à la mise en place de l'activité. Celle-ci n'a pas été retenue par les enseignants. Aucun accord n'a été trouvé.

## **COMMISSION DES BATIMENTS**

### **INFORMATION(s)**

#### **Information concernant le CDI.**

M. Fournier informe que le sous-sol du CDI pourrait être aménagé comme lieu de stockage d'archives et de rangement divers. Il est nécessaire d'effectuer des études pour mettre ce lieu aux normes de sécurité, puisque ce lieu est utilisé pour les enfants.

### Point sur le contrat de vidéo-protection.

M. Fournier informe qu'à ce jour le résultat de cette prestation n'est ni satisfaisant ni conforme. Depuis avril 2017, la commune est en contentieux avec le prestataire. De ce fait, le versement des loyers est interrompu et ce, jusqu'au rétablissement du service. Des courriers sont envoyés afin de convoquer les représentants de la société pour rétablir un service opérationnel et conforme.

M. Fournier précise qu'un nouvel appel d'offres sera très certainement réalisé à la rentrée 2018.

### Avancée du projet de réhabilitation du bâtiment des pompiers

M. Fournier informe que le dossier de consultation est prêt à être publié.

Plus d'informations seront transmises au prochain conseil municipal.

## **COMMISSION DE LA COMMUNICATION**

### **INFORMATION(s)**

#### Information concernant le parcours du cœur 2018.

Mme Achard rappelle que le parcours du cœur se déroulera ce dimanche, au matin. L'enregistrement par la Préfecture a été reçu à temps, bien que des éléments nouveaux aient été réclamés pour le dossier. Le départ de Trévoux s'organise à 9h30. La route départementale sera fermée durant 15 minutes, pour le départ. Trois navettes sont organisées pour le transport.

Le matériel (tables, chaises, barnums) est prêté par le comité des fêtes.

#### Rappel concernant la soirée d'accueil des nouveaux arrivants

Mme Achard informe qu'une cinquantaine de personnes sont attendues, le lundi 23 avril à 19h00 en salle des mariages. Les représentants des associations seront présents pour échanger auprès de nos nouveaux Masserots. Un verre de l'amitié conclura cette soirée.

#### Arrêté de la date du forum et de la fête du village.

La journée est fixée au samedi 8 septembre 2018. Comme chaque année, le matin le forum des associations se déroulera en salle polyvalente et la fête du village s'organisera l'après-midi à l'Eco-parc, avec un feu d'artifice en soirée.

## **DIVERS**

### **INFORMATION(s)**

#### Information concernant le registre des données personnelles

M. Grison informe que des mesures de précaution doivent être prises lors de la diffusion de fichiers contenant des informations personnelles. Une société est contactée par la CCDSV afin d'encadrer informatiquement la transmission de données pour plusieurs communes.

#### Tirage des jurés d'assises.

M. Grison précise qu'il s'agit d'une pré-sélection et que de nouvelles mesures ont été transmises pour ce tirage au sort : Les personnes de moins de 23 ans en 2019 ne pourront pas être retenues et les personnes de 70 ans et plus, doivent faire elles-mêmes la demande de dispense de cette fonction, si elles le souhaitent, auprès de la commission préparant la liste préparatoire à Bourg en Bresse.

Le tirage au sort est effectué à partir de la liste électorale. Six personnes sont désignées et recevront très prochainement un courrier de la mairie.

## **DELIBERATION(S)**

### **Délibération concernant la convention du groupement de commande mis en place par la CCDSV**

M. Grison rappelle que les achats de fournitures, produit d'hygiène et système d'impression sont mutualisées avec la CCDSV. Si la commune souhaite adhérer à ce groupement d'achat, le conseil doit autoriser le maire à signer cette convention. Une participation de 100€ par les communes adhérentes est nécessaire pour l'indemnisation du coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

### **Taxe locale sur la publicité extérieure TLPE**

M. Grison informe que la CCDSV sollicite l'avis des communes avant le 30 juin concernant leur délibération prise pour l'instauration d'une taxe sur la publicité extérieure des entreprises.

M. Grison rappelle que les entreprises, dont la somme de la superficie totale des publicités (enseignes, pré-enseignes) sur la commune dépasseraient 12m<sup>2</sup>, seront éligibles à cette taxe mise en place en 2019. Seules les publicités affichées à l'extérieur des bâtiments seront taxables.

La taxe sera due dans sa totalité pour les surfaces de publicités supérieures ou égales à 20m<sup>2</sup>.

Il précise en revanche qu'une exonération partielle à hauteur de 50% sera aménagée pour les surfaces totales comprises entre 12% et 20% et qu'une exonération totale est prévue pour les surfaces publicitaires inférieures ou égales à 12%.

Les entreprises seront informées avant la rentrée 2018 de la surface publicitaire totale constatée sur la commune et du montant prévisible de la taxe à percevoir en 2019. Elles auront alors la possibilité de réduire la surface de leur affichage avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, si elles souhaitent réduire le montant de cette taxe. La surface constatée en début d'année prochaine sera réévaluée et les entreprises recevront une nouvelle information sur la taxe éligible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.